



COMMUNE DE SENOULLAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget communal 2024 et son budget annexe bâtiments locatifs communaux ont été votés le 09/04/2024 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le budget communal a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, du conseil départemental, de la Région, de l'Etat, de l'Europe, de la CAF ou de l'Agence de l'Eau chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Le budget bâtiments locatifs a pour vocation à être équilibré par lui-même tout en offrant des services de proximité aux senouillacois et un parc de logements sociaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

1.1 - Le budget principal communal

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre principalement des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 598 281,22 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 45 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 507 500 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Charges	2024	Recettes	2024
Charges a Caractère Général	95 000 €	Atténuation de charges	2 500 €
Charges de PERSONNEL	231 000 €	Travail en régie	3 000 €
Atténuation de Produits AC	26 850 €	Produit des services du Domaine et ventes	41 750 €
Amortissement des AC de voirie	50 000 €	Fpic	13 000 €
Autres charges de gestion courante	90 650 €	Impôts et taxes	167 286 €
Opération d'ordre		Dotations et participation	304 137 €
Charges Financiers	14 000 €	Autres produits de gestion courante	3 500 €
Charges exceptionnelles	0 €	Produits financiers	2 290 €
Résultat de l'exercice cumulé	90 781 €	Produits Exceptionnels	0 €
Total charges	598 281 €	Excedent antérieur reporté	60 818 €
		Total Recettes	598 281 €

c) La fiscalité

TAUX des taxes communales	2022	2023	2024
Taxe foncière sur les propriété bâtie	26.14%	26.14%	26.14%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13.50%	13.50%	13.50%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.88%	10.88%	10.88%
Taxe d'habitation sur les logements vacants			10.88%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 152 826 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 304 137 €.

1.2 - Le budget annexe bâtiments locatifs communaux

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'entretien courant des bâtiments en location et à leur location.

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux			
Dépenses			
	proposition	Réalisation	propositions
	2023	2023	2024
Charges à caractère général	18 300 €	13 163,28 €	23 500 €
provision pour créances irrécouvrables	2 000 €		2 000 €
Charges de Personnel	1 200 €	88,71 €	1 200 €
Charges financières	5 700 €	5 567,82 €	5 500 €
Total charges	27 200 €	18 819,81 €	32 200 €
Recettes			
	proposition	Réalisation	Propositions
	2023	2023	2024
Excédent reporté			
Loyers	54 978 €	56 158,09 €	56 200 €
Refacturation des charges	8 800 €	5 807,13 €	5 650 €
Travail en régie	1 200 €	88,71 €	1 200 €
Participation commune	0 €		
Total recettes	64 978 €	62 053,93 €	63 050 €
Résultat de Fonctionnement 023	37 778,00 €	43 234,12 €	30 850,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il est cette année de 30 850 €.

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

II.1 – Le budget d'investissement principal communal regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, de la réfection des bâtiments publics...).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	174 091.21 €	Excédent de fonctionnement N-1	187 687.21
		Virement de la section de fonctionnement	90 781.22 €
Remboursement d'emprunts	150 000 €	FCTVA	14 000 €
Attributions de compensation Agglo	50 000 €	Taxe d'aménagement	15 000 €
		Emprunts	527 085.78 €
Travaux de bâtiments	1 200 500 €	Subventions pour travaux de bâtiments et autres	651 637 €
		Autres recettes	88 400 €
Total général	1 574 591.21 €	Total général	1 574 591.21 €

Dépenses :

Opération 237 : Provision pour révision OAP : 7000€

Opération 239 : Provision pour différents outillages ateliers 5 000€

Opération 245 : Provision pour nouvelle borne d'incendie carrefour D3/D21 : 5 500€ => devis signé

Opération 252 : Embellissement : Reconduction du budget habituel : 3 500€

Opération 260 : Provision pour réfection électricité église de Mauriac : 8 000€

Opération 264 : Provision pour achat ou échanges de terrains divers : 10 000€

Opération 267 : Agrandissement garage église, études photovoltaïques : 10 000€

Opération 268 : continuité du programme de renouvellement de l'éclairage public, continuité des études sur le photovoltaïque éclairage public et enfouissement télécom 35 000€

Opération 270 : Provision pour achat de Matériel (broyeur + divers) 5 000€

Opération 271 : Divers petits travaux (ponts fossés, curages + mur du lotissement Balarand, enrochement chemin de la Férandié) : 30 000€

Opération 272 : Réfection dépositaire et divers cimetières : 3 000€

Opération 275 : Provision pour t informatique : 2 500€

Opération 276 : Provision pour divers panneautages chemins communaux : 5 000€

Opération 277 : Etudes, MO et travaux : Lieux de vies, office, parvis mairie et espace multiculturel : 1 032 000€

Opération 279 : Projet place de Mauriac : Provision pour reprises d'études et achat terrain 33 500€/

Attribution de compensation (AC) de voirie pour réfection de route : 50 000€ (qui permet de réaliser environ 85 000€ de travaux de voiries)

Déficit d'investissement reporté de 2022 : 174 092€

Echéances du Capital des emprunts en cours : 86 000€

Emprunt CT à rembourser : 50 000€

Emprunt bat Loc en Ope d'ordre : 14 000€

Travail en régie : 3 000€

Recettes :

Subvention fonds Européens en attente depuis 3 ans sur achat de chapiteaux : 3 192€

Subvention DETR sur borne incendie 2 000€

Subventions Fonds Européens sur travaux du lavoir de Mauriac : 25 003€

Subventions Fonds Européens sur décrépiage de l'église de Mauriac 49 443€

Subventions fonds de concours de l'agglomération sur la réfection de l'éclairage public à venir : 25 000€

Subventions : Subventions sur lieux de Vie/parvis/office/espace culturel : 547 000€
 FCTVA de l'exercice 2022 : 14 000€
 Taxes d'aménagement à percevoir : 15 000€
 Excédent de fonctionnement de 2023 transféré : 187 687€
 Emprunt lieux de Vie/parvis/office/espace culturel : 350 000€
 Emprunt CT sur avance FCTVA des investissements assujettis programmés : 177 000€
 Remboursement par l'agglomération et le budget bat locatif d'emprunts : 4 400€
 Remboursement d'emprunts du budget bat Loc : 14 000€
 Résultat transféré de l'exercice 2024 : 90 781€
 Cession immobilière : 20 000€

II.1 – Le budget annexe d'investissement bâtiments locatifs communaux regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'un logement social ou à la rénovation énergétique d'un bâtiment...).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Investissement bâtiments locatifs communaux			
Dépenses			
	2023	2023	2024
	proposition	réalisé	Proposition
Travaux	39 800 €	31 393,24	371 760 €
Charges financières	55 500 €	32 977,60	34 000 €
Solde d'exécution de la section d'inv reporté	75 301 €	0,00	106 179 €
Travaux en régie art 2132	1 200 €	88,71	1 200 €
Total dépenses	171 801 €	64 459,55	513 139 €
Investissement bâtiments locatifs communaux			
Recettes			
	2023	2023	2024
	proposition	réalisé	réalisé
Total Subventions	24 500 €	16 000 €	252 500 €
Autres recettes	147 301 €	17 581,25 €	260 639 €
Art 165 - Dépôt et cautionnement reçu	1 500 €	180,00 €	
Total recettes	171 801 €	33 581,25 €	513 139 €

Est prévu en 2024, l'intégration du projet de construction de la maison d'assistants maternels pour 290 000 € HT comprenant l'acquisition du terrain, les frais d'études, les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux, financés par les subventions et les loyers. S'ajoute une provision de 20 000 € pour le démarrage des études sur la réhabilitation du garage "rue des Jardins", les montants des travaux seront intégrés au budget en cours d'année à la connaissance du coût réel. Parmi les dépenses, on trouve également le report à nouveau des déficits antérieurs dû principalement à l'auto-financement des acquisitions antérieures. En recette sont inscrits les subventions de la MAM (CAF, Etat, Région et Agglo) et les reports à nouveau des excédents de fonctionnement.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

III.I. Le budget principal communal

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 672.434,59 €

Recettes et dépenses d'investissement : 1 574 591.21 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 377.47 € / habitant

Produit des impositions directes/population : 126.09 € / habitant

Recettes réelles de fonctionnement / population : 440.98 € / habitant

c) Etat de la dette

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE SENOULLAC - BP (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		801 570,24					149 274,09	10 843,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		801 570,24					149 274,09	10 843,60	0,00	0,00
00020676402	N	0,00	A-1	179 347,85	17,75	F		0,950	9 321,21	1 670,67	0,00	0,00
00020676403	N	0,00	A-1	55 309,09	2,75	F		0,500	20 024,47	239,05	0,00	0,00
102780224000020676401	N	0,00	A-1	23 349,33	4,25	F		0,490	4 401,35	106,33	0,00	0,00
102780224000020676404	N	0,00	A-1	50 000,00	0,25	F		0,430	50 000,00	53,60	0,00	0,00
1351966	N	0,00	A-1	21 149,82	4,08	F		1,210	5 083,29	227,79	0,00	0,00
2095111	N	0,00	A-1	36 684,17	16,00	F		1,430	2 057,02	524,58	0,00	0,00
7076088	N	0,00	A-1	42 000,00	3,00	F		3,950	14 000,00	1 451,63	0,00	0,00
MON606665EUR/0507134/001/1	N	0,00	A-1	53 046,83	1,92	F		0,000	27 676,80	670,02	0,00	0,00
MON522920EUR/0523989/001	N	0,00	A-1	27 715,96	10,00	F		1,600	2 576,71	428,05	0,00	0,00
MON527737EUR/0528852/001	N	0,00	A-1	272 967,19	20,75	F		1,380	11 466,56	3 654,04	0,00	0,00
MON545890EUR	N	0,00	A-1	40 000,00	15,00	F		4,570	2 666,68	1 817,84	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

III.I. Le budget annexe bâtiments locatifs communaux

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 63 050 €

Recettes et dépenses d'investissement : 513 139.12 €

c) Etat de la dette

BATIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX (M57) - BATIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX - BP (projet de budget) - 2024

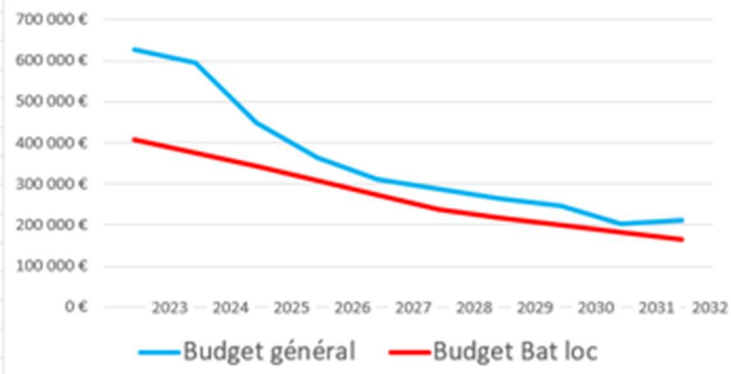
IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		160 276,31					19 526,46	2 982,70	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		160 276,31					19 526,46	2 982,70	0,00	0,00
1351954	N	0,00	A-1	62 554,30	4,17	F		1,210	14 726,62	675,42	0,00	0,00
2302332	N	0,00	A-1	39 584,37	16,17	F		1,080	2 253,25	416,39	0,00	0,00
5380093	N	0,00	A-1	13 954,94	17,25	V	LIVRET A - 0,45	2,550	654,16	346,36	0,00	0,00
5380094	N	0,00	A-1	44 182,70	17,25	V	LIVRET A + 0,6	3,600	1 892,23	1 544,53	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		215 523,69					13 931,28	2 290,40	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		215 523,69					13 931,28	2 290,40	0,00	0,00
1351966	N	0,00	A-1	8 456,92	4,08	F		1,210	2 033,32	91,12	0,00	0,00
20876402	N	0,00	A-1	179 347,81	17,75	F		0,950	9 321,25	1 670,67	0,00	0,00
MON52292	N	0,00	A-1	27 715,96	11,00	F		1,800	2 576,71	528,61	0,00	0,00
Total général		0,00		375 800,00					33 457,74	5 273,10	0,00	0,00

Capital restant dû



Remboursement annuel du capital

